



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité d'Albanel, que :

Le 5 septembre 2023 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 160, rue Principale.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Jason Grenier, domicilié au 3086 de la rue du Parc Pagé, concernant les marges avant et latérale de son bâtiment principal.

L'acceptation de la demande de monsieur Jason Grenier aurait pour effet d'autoriser que sa résidence demeure implanté à une distance de 3,07 mètres de la marge avant et à 1,38 mètres de la marge latérale droite, qui sont inférieures à celles exigées au présent Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, qui exige une marge avant de 4,5 mètres et des marges latérales de 2 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 22 AOÛT 2023.

Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 22 août 2023, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 août 2023.

Greffière-trésorière